



## Office Burundais des Recettes

*"Je suis fier de contribuer à la construction du Burundi"*

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL  
N°DNCMP/32/S/2023-2024 POUR LE RENOUELEMENT DU SUPPORT  
TECHNIQUE SUR LE SYSTEME DE TELEPHONIE IP ET PHONEX(RELANCE)**

**Date de Publication : 28/12/2023**

**Date d'ouverture des offres : 16/01/2024**

**DECEMBRE 2023**

## PREMIERE PARTIE : PROCEDURES D'APPEL D'OFFRES

### AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL N°DNCMP/32/S/2023-2024 POUR LE RENOUELEMENT DU SUPPORT TECHNIQUE SUR LE SYSTEME DE TELEPHONIE IP ET PHONEX(RELANCE)

Date de Publication : 28/12/2023

Date d'ouverture des offres : 16/01/2024

#### **1. Objet.**

L'OBR invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires intéressés à présenter leurs offres sous enveloppes fermés pour le **renouvellement du support technique sur le système de téléphonie IP et Phonex (relancé)**, dont les spécifications se trouvent dans la deuxième partie du présent Dossier d'Appel d'Offres.

#### **2. Financement.**

Le Marché est financé à 100% sur fonds de l'OBR, exercice 2023-2024.

#### **3. Spécification du Marché**

La passation du présent Marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert International tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

#### **4. Allotissement**

Le présent marché est constitué de deux lots :

- Lot 1 : le renouvellement du support technique sur le système de téléphonie IP
- Lot 2 : Le renouvellement du support technique sur le système PHONEX.

N.B : Le soumissionnaire peut soumissionner à un ou à tous les lots et pourra être attributaire de tous les lots.

#### **5. Délai d'exécution**

La date d'activation du support technique est fixée au 01/03/2024. C'est à dire que le contrat prendra effet à partir du 01 Mars 2024 et prendra fin le 01/03/2025.

## **6. Conditions de participation**

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions, à toute personne morale ou physique, basée au Burundi ou à l'étranger, remplissant les conditions juridiques, techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution de ce marché.

## **7. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres**

Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être consulté sur le site de l'Office Burundais des Recettes ([www.obr.bi](http://www.obr.bi)), ou être consulté tous les jours ouvrables de 7h 30' à 17h 30', heure locale à l'adresse ci-après :

Secrétariat du Commissariat des Services Généraux de l'Office Burundais des Recettes,

Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel,

Avenue de la Tanzanie, N°936a/A,

B.P 3465 Bujumbura II, Tél : 22 28 21 46 ou 22 28 22 16.

**Il pourra également être obtenu physiquement au Service des Approvisionnements de l'OBR sur présentation d'un bordereau de versement de cinquante mille Francs Burundais (50.000 FBU) non remboursables, versés sur le compte N°1101/001.04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB).**

## **8. Dépôt et Ouverture des Offres.**

Les offres sous enveloppes fermées et rédigées en langue française devront parvenir au Secrétariat du Commissariat des Services Généraux de l'Office Burundais des Recettes, Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel, Avenue de la Tanzanie, N°936a/A, B.P 3465 Bujumbura II, au plus tard le **16/1/2023**, à 9h30. Elles porteront obligatoirement la mention : **Dossier d'Appel d'Offres International Ouvert N°DNCMP/32/S/2023-2024, A n'ouvrir qu'en séance publique du 16/1/2023, à 10h 00.**

L'ouverture des offres aura lieu le **16/1/2023**, à **10 h 00'** dans l'une des salles de l'Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel, Avenue de la Tanzanie, N°936a/A, B.P 3465 Bujumbura II. Conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marchés publics, un cadre requis par l'Autorité Contractante auprès de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés publics pourra assister à la séance d'ouverture des offres. Il ne signera pas sur le procès-verbal d'ouverture des offres.

Les offres déposées après la date et l'heure indiquées ne seront pas considérées lors de l'ouverture des offres et seront rejetées lors de l'analyse.

**9. Délais d'engagement.**

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de nonante (90) jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

**10. Garantie de soumission**

Une garantie bancaire de soumission délivrée par une banque reconnue par la Banque Centrale du Burundi d'un million Francs Burundais (1 000 000) pour chaque lot pour les soumissionnaires basés au Burundi ou l'équivalent en Dollars Américains pour les soumissionnaires basés en dehors du Burundi est exigée. La garantie bancaire est libellée en Francs Burundais ou en dollar (pour les soumissionnaires basés en dehors du Burundi) par une institution financière reconnue par la BRB. Les soumissionnaires devront préciser l'adresse physique et électronique de l'institution financière émettrice de ladite garantie.

**11. Renseignements**

Toute demande de renseignements doit parvenir au Maître de l'Ouvrage au plus tard dix (10) jours calendaires avant l'ouverture des offres.

**12. Critères de qualification**

L'offre qui sera administrativement et techniquement conformes, et financièrement la moins disante sera retenue.

Fait à Bujumbura, le 26/12/2023

**LE COMMISSAIRE DES SERVICES GENERAUX ET  
PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS**

**Gérard SABAMAHORO**

